



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 mars 2014  
Français  
Original : anglais

**Soixante-neuvième session**  
Point 134 de la liste préliminaire\*  
**Planification des programmes**

## Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

### Deuxième volet : plan-programme biennal

#### Programme 7 Affaires économiques et sociales

### Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale . . . . .	2
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination. . . . .	3
Sous-programme 2. Politiques sociales et développement social . . . . .	6
Sous-programme 3. Développement durable . . . . .	8
Sous-programme 4. Statistique. . . . .	10
Sous-programme 5. Population . . . . .	12
Sous-programme 6. Politiques et analyse en matière de développement . . . . .	13
Sous-programme 7. Administration publique et gestion du développement. . . . .	15
Sous-programme 8. Gestion durable des forêts. . . . .	17
Sous-programme 9. Financement du développement. . . . .	19
Textes portant autorisation du programme . . . . .	21

\* A/69/50.



## Orientation générale

7.1 Le programme a pour objectif général de promouvoir et d'appuyer la coopération internationale en vue de parvenir au développement durable pour tous. S'il vise avant tout à s'attaquer aux problèmes interdépendants qui se posent dans les domaines social, économique et environnemental, il entend également contribuer au renforcement des effets de synergie entre les trois composantes fondamentales de l'action de l'ONU : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

7.2 Ce programme, qui est sous la responsabilité du Département des affaires économiques et sociales, assure la complémentarité et la synergie de ses neuf sous-programmes. Ses principaux objectifs consistent à : a) fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d'experts; b) suivre et analyser les tendances, les perspectives et les questions d'orientation en matière de développement au niveau mondial; et c) aider au renforcement des capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale), dans le cadre notamment de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte pour le développement.

7.3 Le programme a placé le développement au cœur des débats de la communauté internationale et aidé les États Membres à définir dans ce domaine une orientation commune, telle qu'elle ressort des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulée « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/28 de l'Assemblée générale, annexe). Il vise à faciliter la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 (sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale), qu'il articule à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et au dispositif conçu pour y donner suite.

7.4 Durant la période 2016-2017, le programme continuera de mobiliser les différents intervenants et d'apporter un appui concret à la réalisation des engagements en matière de développement. Il mettra l'accent sur quatre grandes activités : a) travaux de suivi, de recherche et d'analyse sur les questions de développement et les nouveaux problèmes y relatifs, notamment dans le cadre d'un appui au système statistique mondial; b) appui aux mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies pour l'établissement de normes et de règles; c) aide au renforcement des capacités en vue de favoriser la mise en œuvre dans les pays des textes issus des conférences mondiales; et d) promotion de la collaboration et des partenariats entre organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé. Une plus grande attention sera portée aux besoins en matière de renforcement des capacités des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays qui sortent d'un conflit.

7.5 Pour mener à bien ces activités, il faut renforcer les capacités d'analyse et de suivi, afin de cerner et régler les nouveaux problèmes et les difficultés intersectorielles et de soutenir les stratégies nationales de développement ainsi que les mécanismes intergouvernementaux de responsabilisation et de suivi. L'harmonisation des stratégies est également essentielle pour favoriser une

exécution cohérente et coordonnée visant la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international dans le contexte de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 (sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale). Cela suppose de renforcer les liens horizontaux entre les sous-programmes de façon à aider les États Membres, avec plus d'efficacité et de souplesse, à exécuter le programme de développement, notamment la suite à donner à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en coopération avec les services du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, auquel le programme apporte un soutien stratégique en lui permettant de renforcer ses relations avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, les autres comités exécutifs et divers autres partenaires.

7.6 Le programme continuera de mettre l'accent sur la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans ses sous-programmes.

## **Sous-programme 1**

### **Appui au Conseil économique et social et coordination**

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et promouvoir la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international

<b>Réalisations escomptées du Secrétariat</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de façon à favoriser et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, et à renforcer les liens entre le débat mené à l'échelle mondiale et les activités entreprises dans les pays en vue d'atteindre ces objectifs, grâce notamment au Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous l'égide du Conseil économique et social et au Forum pour la coopération en matière de développement	a) i) Satisfaction accrue des États Membres quant au soutien et au service des mécanismes intergouvernementaux, y compris la qualité des rapports du Secrétaire général et la mise en place des recommandations tenant compte de la problématique hommes-femmes ii) Augmentation du nombre de coordonnateurs nationaux concourant aux activités du système des Nations Unies au niveau des pays, qui participent au débat consacré aux activités opérationnelles iii) Augmentation du nombre d'acteurs participant au Forum pour la coopération en matière de développement
b) Renforcement du rôle du Conseil économique et social dans l'encadrement de ses organes subsidiaires et dans la promotion de la coordination et de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies, notamment l'intégration des trois dimensions du développement durable	b) i) Inscription, selon qu'il conviendra, de toutes les questions examinées par le Conseil économique et social, en particulier le principal thème annuel, dans les ordres du jour et programmes de travail des commissions techniques

- ii) Adoption, selon qu'il conviendra, de mesures par tous les organes subsidiaires du Conseil économique et social pour donner suite à ses initiatives et documents de coordination des orientations
  - iii) Augmentation du nombre d'organes subsidiaires et de fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies qui formulent des recommandations et fournissent des orientations techniques sur la manière dont le Conseil économique et social pourrait intégrer leurs perspectives dans le cadre élargi du développement durable
  - iv) Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies qui se dotent d'un plan d'action pour appliquer les directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social concernant les activités opérationnelles de développement, et qui élaborent des plans stratégiques dans le prolongement de l'examen quadriennal complet de l'Assemblée générale
  - v) Utilisation accrue par les États Membres, dans leurs mesures de suivi, d'une méthode simplifiée d'établissement de rapports d'évaluation améliorés sur l'exécution de l'examen quadriennal complet
  - vi) Participation accrue des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aux délibérations du Conseil
- c) Renforcement du rôle du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit
- c) i) Augmentation du nombre de recommandations et de décisions adoptées par le Conseil économique et social sur le développement à long terme des pays sortant d'un conflit
  - ii) Augmentation du nombre d'échanges entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix
- 

### Stratégie

7.7 Le sous-programme relève du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. La stratégie visera à :

- a) Renforcer le rôle du Conseil économique et social en matière de coordination des progrès relatifs à la réalisation des objectifs de développement

adoptés au niveau international, et favoriser l'intégration des trois composantes du développement durable en améliorant l'élaboration des politiques, la cohérence et la coordination par l'intermédiaire des exposés présentés à titre volontaire par certains pays sur leur expérience, compte dûment tenu de la promotion de l'égalité des sexes;

b) Promouvoir la cohérence et l'efficacité des activités de développement menées par les différents acteurs dans ce domaine, resserrer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'ONU, et contribuer à un suivi plus étroit et à un plus grand respect des engagements pris en matière de coopération au développement, grâce au Forum pour la coopération en matière de développement;

c) Renforcer le rôle du Conseil économique et social dans l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable au moyen du débat qu'il consacre à l'intégration;

d) Aider l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à donner des orientations stratégiques aux organismes des Nations Unies œuvrant pour le développement afin d'accroître l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la pertinence et l'utilité des activités opérationnelles de l'ONU en faveur du développement;

e) Promouvoir la concertation sur les questions économiques et sociales interdépendantes en organisant des réunions spéciales avec les institutions financières et commerciales internationales;

f) Promouvoir la concertation en organisant des réunions spéciales sur les problèmes de développement émergents;

g) Soutenir l'action menée par le Comité chargé des organisations non gouvernementales pour faciliter la participation de la société civile aux travaux du Conseil économique et social et aider les organisations non gouvernementales à acquérir les capacités requises pour prendre part aux travaux et activités de l'ONU;

h) Promouvoir une stratégie globale et intégrée de suivi et d'exécution des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans le cadre des travaux des commissions techniques du Conseil économique et social, par un traitement plus cohérent et unifié des questions sociales, économiques, financières, environnementales et de développement;

i) Assister le Conseil économique et social, en coopération avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, dans ses travaux relatifs à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit;

j) Renforcer la collaboration du Conseil économique et social avec les acteurs concernés du secteur privé et de la société civile, notamment les milieux universitaires et les médias.

## Sous-programme 2

### Politiques sociales et développement social

**Objectif de l'Organisation** : Renforcer la coopération internationale dans le domaine du développement social et promouvoir une meilleure intégration sociale et le bien-être de tous

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement du consensus au niveau intergouvernemental	a) i) Pourcentage accru de projets de recommandation repris dans la formulation des résolutions, décisions et conclusions concertées ii) Pourcentage accru de recommandations tenant compte de la problématique hommes-femmes en matière de développement social
b) Amélioration des connaissances et des compétences relatives à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local, en vue du renforcement des capacités des États Membres à cet égard	b) Augmentation du nombre d'agents nationaux formés à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local et du nombre de personnes manifestant l'intention d'utiliser les connaissances et compétences acquises à titre professionnel
c) Amélioration de la communication de l'information concernant l'analyse du développement social aux gouvernements, à la société civile, aux organismes des Nations Unies et au secteur privé	c) i) Augmentation du nombre de consultations du site Web de la Division des politiques sociales et du développement social et du nombre de téléchargements d'informations issues des travaux de recherche et d'analyse menés par l'ONU ii) Augmentation de la fréquence à laquelle les deux principaux rapports de la Division sont cités par les principaux journaux et revues scientifiques d'audience internationale ainsi que par des publications d'autres organismes des Nations Unies

### Stratégie

7.8 Le sous-programme relève de la Division des politiques sociales et du développement social. La stratégie visera à :

a) Promouvoir une meilleure connaissance du suivi intégré et de la mise en œuvre des dispositifs ci-après, et un appui à cet égard : i) la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005; ii) les engagements pris aux conférences et sommets des Nations Unies, notamment le Sommet mondial pour le développement social, la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; iii) les engagements figurant dans des documents tels que la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le suivi de l'Année internationale des

coopératives en 2012; iv) les mandats et recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies et les principaux plans d'action au niveau international; v) les mandats énoncés dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; vi) le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, et les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; et vii) la suite donnée aux textes issus de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en 2014, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones;

b) Consolider les activités de recherche et d'analyse, améliorer, rationaliser et simplifier les méthodes de travail en vigueur et faciliter la participation de la société civile aux mécanismes intergouvernementaux en vue d'optimiser le fonctionnement des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, y compris les travaux de la Commission du développement social, de l'Instance permanente sur les questions autochtones et de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées;

c) S'employer à mieux faire connaître les nouveaux enjeux du développement social et à mobiliser les énergies en leur faveur en effectuant des travaux de recherche, en produisant des analyses, en fournissant une assistance technique et en établissant des rapports sur les moyens d'y répondre, en collaboration et en concertation étroites avec d'autres organismes des Nations Unies, de manière à recommander aux États Membres des mesures concrètes;

d) Fournir des services consultatifs et organiser des activités de formation et d'autres activités de développement des capacités permettant de renforcer les compétences et les connaissances des parties prenantes au niveau national en matière de développement et de mise en œuvre des politiques et programmes sociaux;

e) Sensibiliser et rallier la société civile à l'action de l'ONU en faveur du développement social;

f) Renforcer la coopération internationale pour faire progresser le développement social et le bien-être de tous en promouvant la participation populaire à tous les aspects de la vie civile, politique, économique, sociale et culturelle et une meilleure conception et mise en œuvre des politiques publiques;

g) Faciliter les débats de la Commission du développement social, de l'Instance permanente sur les questions autochtones, de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, et les décisions prises par ces instances; faciliter les accords sur les recommandations politiques visant à éliminer la pauvreté, à créer des emplois, à réduire les inégalités et à promouvoir l'intégration sociale; et mieux attirer l'attention sur la composante sociale du développement durable.

### Sous-programme 3 Développement durable

**Objectif de l'Organisation :** Hâter la réalisation des objectifs de développement durable et la concrétisation des engagements pris en la matière, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et ceux qui seront fixés dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, notamment en ce qui concerne le développement durable, et les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, dont la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et Action 21

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Examen concret et consensus entre les États Membres sur les problèmes clefs du développement durable et sur les mesures prioritaires à prendre pour faire progresser la mise en œuvre des décisions adoptées d'un commun accord sur le développement durable et l'intégration de ses trois dimensions, notamment celles issues des principales conférences organisées par les Nations Unies sur la question et Action 21</p> <p>b) Élargissement de l'accès à l'information et aux connaissances sur les possibilités d'action qui s'offrent et les mesures concrètes à mettre en œuvre pour que l'objectif de développement durable recueille l'adhésion et soit atteint aux niveaux local, national, régional et international</p> <p>c) Renforcement des capacités des pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement, et des économies en transition de formuler et de mettre en œuvre des stratégies, des politiques, des cadres et des programmes visant à appuyer le développement durable, en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes</p>	<p>a) Augmentation du pourcentage d'États Membres qui se sont déclarés satisfaits du soutien et du service des mécanismes intergouvernementaux, notamment en ce qui concerne les activités relatives à la recherche d'un consensus, aux partenariats et aux engagements volontaires, à l'analyse des politiques et à la participation des grands groupes et des autres parties prenantes intéressées</p> <p>b) i) Augmentation du nombre de contributions des États Membres aux bases de données sur les partenariats, les engagements sur une base volontaire, les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience</p> <p>ii) Augmentation du nombre de consultations du site Web de la plateforme de connaissances en matière de développement durable (Sustainable Development Knowledge Platform) et de connexions aux forums des médias sociaux connexes, et du nombre de téléchargements effectués depuis ce site par des utilisateurs recherchant des informations, des documents et des publications</p> <p>c) i) Augmentation du nombre de pays bénéficiant de l'appui de la Division par le truchement du sous-programme, qui ont lancé des initiatives politiques, noué des partenariats et se sont dotés de programmes et de plans d'action visant à atteindre leurs objectifs de développement durable, notamment par le biais des exposés présentés à titre volontaire par les pays dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable</p>

- |   |   |
|---|---|
|   | ii) Augmentation du nombre d'agents nationaux, ventilé par sexe, qui ont accumulé un savoir-faire et des connaissances suffisantes pour appuyer concrètement la mise en œuvre des programmes et des plans d'action en faveur du développement durable |
| d) Renforcement des échanges entre scientifiques et responsables politiques pour la prise de décisions à tous les niveaux | d) i) Augmentation du nombre de représentants d'États Membres se déclarant satisfaits de l'appui fourni par le Secrétariat  |
|   | ii) Nombre d'observations positives formulées sur l'utilité du rapport mondial sur le développement durable   |

## Stratégie

7.9 Le sous-programme relève de la Division du développement durable. La stratégie visera à :

- a) Promouvoir l'efficacité, la cohérence et la coordination dans la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial des décisions prises dans le cadre des principaux accords conclus par les Nations Unies sur le développement durable en général et celui des petits États insulaires en développement, en s'attachant plus particulièrement à ce que ses aspects sociaux, économiques et environnementaux soient mieux pris en compte dans le cadre de stratégies nationales y relatives;
- b) Fournir un appui fonctionnel efficace, notamment en élaborant des politiques et en procédant à des analyses, au Forum politique de haut niveau et à la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, entre autres par l'établissement de rapports périodiques sur le développement durable;
- c) Appuyer de manière concertée et cohérente les activités menées à l'échelle du système des Nations Unies en vue de réaliser les objectifs adoptés en matière de développement durable, et appuyer les processus intergouvernementaux pour prendre en compte le développement durable de manière systématique dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies;
- d) Appuyer le renforcement de la capacité des États Membres, notamment les petits États insulaires en développement qui en font la demande, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales visant à la réalisation des objectifs de développement durable, entre autres le soutien aux politiques et aux programmes relatifs à l'eau, à l'énergie, aux transports et aux villes écologiquement viables, à la prévention des catastrophes, aux océans et aux solutions apportées aux changements climatiques, et aider les États Membres à mettre en place des systèmes efficaces d'examen et d'établissement de rapports à tous les niveaux;
- e) Associer les grands groupes et les autres parties intéressées aux activités menées par l'ONU dans le domaine du développement durable;
- f) Analyser les tendances et politiques en matière de développement durable, notamment les moyens de le mettre en œuvre, en vue d'aboutir à l'établissement de rapports y relatifs qui seront examinés dans le cadre du Forum politique de haut niveau;

g) Administrer des sites Web et des forums sociaux, y compris des bases de données, une plateforme dédiée aux partenariats et l'enregistrement des engagements pris à titre volontaire, dans une optique de transparence, de convivialité et d'accessibilité croissantes;

h) Communiquer aux États Membres des informations et des comptes rendus sur les partenariats et les engagements pris à titre volontaire en faveur du développement durable.

## Sous-programme 4 Statistique

**Objectif de l'Organisation :** Perfectionner le système statistique mondial et le système d'information géospatial afin de produire des statistiques nationales et des bases de données géospatiales de qualité, facilement accessibles et comparables à l'usage des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement du système statistique mondial et du système d'information géospatial, grâce à la participation plus active des pays et à une collaboration plus étroite entre les organisations internationales, se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement	<p>a) i) Augmentation du nombre de représentants de pays et d'organisations internationales aux sessions de la Commission de statistique et du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, aux forums de haut niveau, aux ateliers, aux réunions d'experts et aux séminaires</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'activités concertées menées en collaboration avec des organisations internationales dans les domaines de la rationalisation et de l'harmonisation des indicateurs de développement</p>
b) Utilisation plus efficace et systématique par les gouvernements, les organisations internationales, les instituts de recherche, le secteur privé et le public, des données statistiques et des directives techniques produites dans le cadre du sous-programme	<p>b) i) Augmentation du nombre de demandes de données statistiques satisfaites par la Division de statistique</p> <p>ii) Augmentation du nombre de consultations du site Web de la Division de statistique</p>
c) Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, d'établir, de compiler, d'archiver, d'analyser et de diffuser régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité, notamment des données ventilées par sexe, à l'usage des décideurs et du grand public	<p>c) i) Augmentation du nombre d'agents nationaux de la statistique qui utilisent de façon efficace les connaissances et le savoir-faire acquis dans le cadre de programmes de formation et de renforcement des capacités au titre du sous-programme</p> <p>ii) Augmentation du nombre des pays ayant bénéficié de directives et d'un appui au renforcement des capacités pour l'établissement et la mise en œuvre de systèmes statistiques nationaux viables</p>

## Stratégie

7.10 Le sous-programme relève de la Division de statistique. La stratégie visera à :

a) Élargir le rôle normatif du sous-programme dans la définition et la révision des normes statistiques, la collecte et la publication des données statistiques par les États Membres et la coordination des activités relatives aux statistiques et à l'information géospatiale menées au niveau international, en particulier dans le domaine des nouvelles questions d'orientation générale;

b) Aider les pays à créer et exploiter des systèmes statistiques nationaux viables assortis des mécanismes de gestion correspondants, et à utiliser les méthodes modernes de collecte, de traitement et de diffusion des données, de façon à rehausser la qualité et l'accessibilité des données statistiques de portée générale;

c) Élaborer des notions, des définitions, des classifications et des méthodes en vue de la collecte, de la compilation, de l'archivage, de l'analyse et de la publication des statistiques et des indicateurs, à l'usage des autorités statistiques nationales;

d) Compiler et diffuser les statistiques mondiales dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, avec une ventilation des données par sexe, en généralisant l'usage des outils informatiques modernes, pour faciliter l'échange de données et améliorer l'accès des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux à des statistiques nationales comparables dans tous ces domaines;

e) Renforcer les systèmes statistiques nationaux des pays en développement, en informant sur les méthodes existantes, en organisant des stages de formation, en encourageant la participation desdits pays aux initiatives régionales et internationales de mise en commun de l'expérience acquise et en offrant un appui au renforcement des capacités sous d'autres formes appropriées, notamment en assurant des services de conseil technique;

f) Faciliter la coordination des activités internationales dans le domaine de la gestion des informations géospatiales afin de favoriser la mise en commun de l'expérience acquise et l'harmonisation des instruments, encourager l'utilisation de la cartographie et des systèmes d'information géographique modernes pour la réalisation de levés, promouvoir l'harmonisation et la normalisation des appellations géographiques et œuvrer à une meilleure intégration des données statistiques et géospatiales;

g) Coordonner les activités statistiques menées au niveau international, en coopérant avec d'autres organisations internationales, de manière à renforcer le système coordonné des travaux statistiques internationaux, notamment en mettant au point des normes et des méthodes, en assurant des services d'appui technique et en diffusant des données et des indicateurs cohérents et de qualité; et, en particulier, améliorer la cohérence des activités statistiques de l'ensemble des organismes des Nations Unies.

## Sous-programme 5 Population

**Objectif de l'Organisation :** Offrir à la communauté internationale plus de moyens pour régler les problèmes de population actuels et futurs et prendre en compte les aspects démographiques du développement au niveau international

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux questions de population actuelles et futures, et amélioration de la connaissance et de la compréhension des relations entre population et développement, notamment de l'importance de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la démographie, en particulier en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les phénomènes migratoires, la planification familiale, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population et l'environnement</p> <p>b) Facilitation concrète de l'examen par les États Membres des progrès accomplis dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que des instruments adaptés du programme de l'ONU en matière de développement</p> <p>c) Amélioration de l'accessibilité et de l'actualité des informations et données démographiques, notamment ventilées par sexe, mises à la disposition des États Membres, des organismes des Nations Unies, de la société civile et des universités</p>	<p>a) Intensification des échanges entre le sous-programme et d'autres acteurs jouant un rôle essentiel dans le traitement des questions de population</p> <p>b) i) Prompte communication aux États Membres de tous les documents produits pour la Commission de la population et du développement dans le cadre du sous-programme</p> <p>ii) Degré de satisfaction des États Membres quant aux informations et aux données démographiques fournies par le sous-programme aux organes intergouvernementaux</p> <p>c) Augmentation du nombre de consultations du site Web de la Division de la population</p>

### Stratégie

7.11 Le sous-programme relève de la Division de la population. Pour atteindre l'objectif visé, il faudra :

a) Fournir un appui fonctionnel aux entités des Nations Unies, en particulier à la Commission de la population et du développement, évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans la réalisation des objectifs de développement

adoptés au niveau international, et donner suite à la décision de l'Assemblée générale de proroger le Programme d'action au-delà de 2014;

b) Faciliter les débats d'experts ou de représentants des gouvernements sur les questions de population importantes ou nouvelles;

c) Étudier en profondeur les questions de population et les tendances qui se dessinent en ce qui concerne la fécondité, la planification familiale, la mortalité, les migrations internationales et internes, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population, les projections démographiques, les politiques en matière de population et les aspects démographiques du développement;

d) Diffuser les informations en matière de population et les conclusions générales des études démographiques utiles pour l'élaboration de politiques sur les pages Web de la Division de la population;

e) Soutenir le renforcement des moyens permettant de traiter les questions de population, en organisant des ateliers ou en distribuant des supports techniques tels que des manuels et des logiciels, en collaboration avec des sous-programmes et des entités travaillant dans des domaines connexes.

## Sous-programme 6 Politiques et analyse en matière de développement

**Objectif de l'Organisation** : Promouvoir l'entente entre les gouvernements en ce qui concerne les politiques et les mesures économiques requises aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme en intensifiant les débats internationaux sur les questions et les problèmes de développement nouveaux ou qui se dessinent et sur la situation économique mondiale

### Réalisations escomptées du Secrétariat

### Indicateurs de succès

a) Intensification des débats internationaux, obtenue en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes de développement économique nouveaux ou qui se dessinent, en vue de progresser dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international

a) i) Augmentation du nombre de politiques et de mesures économiques ayant été examinées dans le cadre de l'action menée pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international

ii) Augmentation du pourcentage des États Membres ayant participé à des enquêtes qui estiment que les principaux rapports analytiques sont « utiles » ou « très utiles »

iii) Augmentation du nombre d'activités conjointes menées avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales en vue d'améliorer l'évaluation de la situation macroéconomique mondiale

- b) Accroissement de la sensibilisation et approfondissement du dialogue sur la situation économique mondiale, notamment en favorisant et en diffusant une vision commune du système des Nations Unies sur les perspectives économiques mondiales et sur leurs implications pour l'avenir des pays en développement, y compris des pays les moins avancés
- c) Renforcement de la capacité des pays en développement, y compris des pays les moins avancés, et des pays en transition d'intégrer des politiques macroéconomiques, environnementales et sociales à leurs stratégies nationales de développement, en tenant notamment compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes, et de parvenir à une stabilisation macroéconomique compatible avec les objectifs à long terme de lutte contre la pauvreté et de développement durable et avec les principes et objectifs qui seront au cœur du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 une fois que celui-ci aura été défini et approuvé
- b) i) Augmentation du nombre de références, dans les publications officielles, aux analyses effectuées par la Division des politiques et de l'analyse en matière de développement sur la situation économique mondiale
- ii) Augmentation du nombre de téléchargements d'informations, de documents et de publications à partir du site Web de la Division des politiques et de l'analyse en matière de développement
- c) Augmentation du nombre de pays en développement ayant formulé des propositions et des plans relatifs à l'intégration de politiques macroéconomiques et sociales, réservant une place adéquate à la promotion de l'égalité des sexes, dans des stratégies nationales de développement en faveur du développement durable et d'un programme de développement pour l'après-2015
- 

## Stratégie

7.12 Le sous-programme relève de la Division des politiques et de l'analyse en matière de développement. La stratégie consistera à :

- a) Analyser les nouvelles questions économiques au titre du programme de l'ONU en matière de développement et les mesures à prendre pour promouvoir le développement dans les pays en développement, en insistant pour qu'il soit mieux tenu compte des problèmes et des objectifs en matière de développement durable lors de la prise de décisions et en s'appuyant sur un système intégré de suivi et d'analyse, le tout en collaboration et en concertation étroites avec d'autres entités du système des Nations Unies. Un appui fonctionnel efficace sera également fourni au Comité des politiques de développement;
- b) Élargir la diffusion de *La situation économique et sociale dans le monde*, de *Situation et perspectives de l'économie mondiale* et des rapports du Comité des politiques de développement dans les universités, les établissements de recherche et les autres organismes qui s'occupent de développement, ainsi qu'auprès des États Membres;
- c) Mettre au point une vision commune, dans le système des Nations Unies, en ce qui concerne la situation macroéconomique mondiale immédiate et les perspectives d'avenir, et établir des évaluations fiables et rapides des avantages que présente la coordination des politiques macroéconomiques internationales en : i) participant aux instances internationales; ii) optimisant les prévisions

économiques mondiales et les principes de modélisation; et iii) travaillant en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales;

d) Procéder à des échanges sur les questions de fond avec les institutions de développement, parmi lesquelles les universités et les établissements de recherche, notamment en aidant d'autres organismes des Nations Unies à tenir compte des incidences des problèmes multisectoriels sur les politiques de développement économique;

e) Aider l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité en leur communiquant des informations sur les structures, les résultats et les perspectives économiques des pays, ainsi que sur les questions connexes, de manière à faciliter leur examen des situations de conflit et d'après conflit et leur analyse des orientations adoptées aux niveaux international, régional et national pour faciliter la consolidation et le maintien de la paix;

f) Analyser les politiques macroéconomiques en matière de développement; aider les pays en développement à renforcer leur capacité d'utiliser des outils d'analyse et de suivi pour appuyer leurs stratégies nationales visant à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, compte dûment tenu de la promotion de l'égalité des sexes; contribuer au cadre intégré de mise en œuvre en exerçant un suivi des engagements pris par les États Membres et d'autres acteurs internationaux en faveur des objectifs de développement arrêtés au niveau international;

g) Fournir des conseils et une assistance technique aux pays les moins avancés, et à ceux qui sont admis à quitter la liste des pays les moins avancés, pour leur permettre de renforcer leur capacité de surmonter les difficultés structurelles auxquelles ils se heurtent en matière de développement et de recenser leurs besoins et les possibilités qui s'offrent à eux s'agissant de la coopération économique internationale.

## Sous-programme 7

### Administration publique et gestion du développement

**Objectif de l'Organisation** : Favoriser la mise en place de modes de gouvernance, d'administration et de services publics efficaces, efficients, transparents, responsables, innovants et axés sur les citoyens

#### Réalisations escomptées du Secrétariat

#### Indicateurs de succès

a) Amélioration de l'accès aux informations, du partage du savoir, du développement des compétences et de la création de partenariats grâce au Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et aux Études de l'ONU sur les administrations publiques des pays

a) i) Augmentation du nombre de visites et de téléchargements effectués sur le Réseau d'information en ligne des Nations Unies  
ii) Augmentation du nombre de parties prenantes dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance bénéficiant d'une base de connaissances en ligne sur l'administration publique

- |   |  |
|---|--|
| b) Renforcement de la communauté de vues et augmentation du nombre de décisions et de mesures concernant les questions de gouvernance et d'administration publique  | b) i) Augmentation du nombre de références, recommandations et décisions dans les résolutions des organes intergouvernementaux<br><br>ii) Augmentation du nombre d'activités de recherche analytique, de sensibilisation, de conseil, de formation et de mise en commun des connaissances, en particulier à l'intention des pays en développement qui en font la demande<br><br>iii) Augmentation du nombre de références, recommandations et décisions tirées des publications et des produits du sous-programme dans les plans et les politiques nationaux   |
| c) Renforcement de la capacité des gouvernements nationaux et locaux d'améliorer le professionnalisme, la responsabilisation et l'excellence dans la fonction publique sans perdre de vue la problématique hommes-femmes et la gestion du développement | c) i) Augmentation du nombre de candidatures présentées pour le prix Champion du service public décerné par l'ONU à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique, une attention particulière étant accordée à la prise en compte de la problématique hommes-femmes<br><br>ii) Augmentation du nombre d'agents de la fonction publique et d'autres acteurs ayant réellement acquis un savoir-faire et des connaissances grâce aux activités de formation, notamment en ligne, offertes dans le cadre du sous-programme<br><br>ii) Augmentation du nombre de recommandations méthodologiques et techniques mises en œuvre par les gouvernements à la suite de services de conseil et d'activités relatives au renforcement des capacités assurés dans le cadre du sous-programme |
- 

### Stratégie

7.13 Le sous-programme relève de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. La stratégie portera sur les questions relatives à l'administration publique et la gouvernance axées sur l'innovation et le changement comme facteurs du développement durable. Elle reposera sur une démarche intégrée et visera à :

- a) Fournir à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social des services de secrétariat et un appui fonctionnel sur les questions relatives à l'administration publique, à la gouvernance et au cybergouvernement qui contribuent au développement durable;

b) Promouvoir, parmi les États Membres, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension et favoriser l'adoption de démarches communes et de politiques générales viables en encourageant la bonne gouvernance et la transmission de connaissances en la matière, et grâce au Comité d'experts de l'administration publique, à la Journée des Nations Unies pour la fonction publique et au prix Champion du service public décerné par l'ONU;

c) Fournir des services de conseil et des outils de renforcement des capacités en s'appuyant sur le travail de recherche et d'analyse réalisé, notamment dans le cadre des Études de l'ONU sur les administrations publiques des pays, de l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne et du *Rapport mondial sur le secteur public*;

d) Renforcer les partenariats et la coopération avec d'autres organisations internationales, régionales et professionnelles, tant publiques que privées, appartenant ou non au système des Nations Unies, notamment grâce au Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration.

## Sous-programme 8 Gestion durable des forêts

**Objectif de l'Organisation** : Consolider les engagements politiques à long terme en faveur de la gestion, de la conservation et de l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts aux niveaux national, régional et mondial, et promouvoir la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application effective de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

### Réalisations escomptées du Secrétariat

### Indicateurs de succès

a) Appui efficace aux activités de suivi et de mise en œuvre de la décision concernant le futur arrangement international sur les forêts, compte tenu de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable adoptés dans le cadre du programme de l'ONU en matière de développement

b) Progrès dans le suivi et l'évaluation de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et de la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, compte tenu de la problématique hommes-femmes, ainsi que dans la présentation de rapports sur la question

a) Augmentation du nombre de recommandations formulées et d'analyses et de rapports établis avec l'appui du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts sur la mise en œuvre de la décision concernant le futur arrangement international sur les forêts et sur la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable adoptés dans le cadre du programme de l'ONU en matière de développement

b) Augmentation du nombre de rapports présentés par les pays au Forum des Nations Unies sur les forêts qui portent sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, et qui contiennent des informations sur la problématique hommes-femmes

- |   |  |
|---|--|
| c) Intensification de la collaboration et de la coordination entre les gouvernements, les grands groupes, les organisations, les mécanismes et les instances concernés, et entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, dans le domaine de la gestion écologiquement viable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt | c) Augmentation du nombre de partenariats et d'activités et d'initiatives conjointes mis en place avec l'appui du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts en vue de promouvoir la gestion écologiquement viable des forêts                     |
| d) Connaissance accrue des mesures prises aux niveaux national, régional et mondial en matière de gestion écologiquement viable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt, et renforcement de l'appui à celles-ci  | d) Augmentation du nombre de mesures prises aux niveaux national, régional et mondial avec l'appui du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts  |
| e) Renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour promouvoir la gestion écologiquement viable de tous les types de forêts et l'application effective de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, tout particulièrement la réalisation des objectifs d'ensemble                               | e) Augmentation du nombre d'États Membres qui ont tiré parti des activités du Forum des Nations Unies sur les forêts visant à promouvoir la gestion écologiquement viable des forêts, notamment l'application de l'instrument juridiquement non contraignant |
- 

## Stratégie

7.14 Le sous-programme relève du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. La stratégie vise à :

- a) Appuyer les efforts visant à promouvoir la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêts, y compris l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et ses objectifs d'ensemble, et, pour ce faire, renforcer la coopération grâce à des initiatives nationales et régionales et appuyer les échanges entre le Forum des Nations Unies sur les forêts et les organisations et instances régionales et sous-régionales pertinentes, avec la participation des grands groupes et des autres parties prenantes;
- b) Faire mieux prendre conscience, à tous les niveaux, de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable adoptés dans le cadre du programme de l'ONU en matière de développement, et promouvoir le Forum des Nations Unies sur les forêts et l'arrangement international sur les forêts;
- c) Apporter un appui fonctionnel aux instances intergouvernementales, en particulier au Forum des Nations Unies sur les forêts, en vue de l'élaboration progressive de politiques, de la poursuite du dialogue et de la conclusion d'accords;
- d) Renforcer la coopération et la coordination en ce qui concerne les politiques et les programmes forestiers, notamment en appuyant le Partenariat de collaboration sur les forêts et en promouvant l'échange de connaissances et le renforcement des capacités grâce à une stratégie intersectorielle et interinstitutionnelle visant à mettre pleinement les forêts au service d'un avenir viable pour tous;
- e) Suivre et évaluer les progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial en matière de gestion écologiquement viable de tous les types de forêts et

en rendre compte dans des rapports, et entreprendre des travaux de recherche et des analyses sur la question et en publier les données et les résultats;

f) Fournir un appui fonctionnel à la mise au point et à l'utilisation de moyens de mise en œuvre d'une gestion écologiquement viable des forêts dans le cadre du processus de facilitation, en tenant compte des besoins particuliers des pays africains, des pays les moins avancés, des pays à faible couverture forestière, des pays à couverture forestière élevée où la déforestation est faible et des petits États insulaires en développement;

g) Aider à renforcer la coopération régionale et internationale, notamment les partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et secteur public-secteur privé pour la gestion écologiquement viable des forêts;

h) Fournir un appui fonctionnel propre à faciliter la diffusion de connaissances et d'informations techniques grâce à un site Web plus convivial et facile d'accès;

i) Aider les États Membres qui en font la demande à promouvoir la gestion écologiquement viable de tous les types de forêts, y compris appliquer l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, notamment pour en atteindre les objectifs d'ensemble;

j) Contribuer à la réalisation des priorités du Département afin de tenir pleinement compte du potentiel des forêts et renforcer encore la complémentarité et la collaboration avec d'autres sous-programmes dans des domaines connexes.

## Sous-programme 9 Financement du développement

**Objectif de l'Organisation** : Promouvoir et appuyer le suivi permanent des accords conclus à l'occasion des conférences internationales sur le financement du développement, qui sont énoncés dans le Consensus de Monterrey (2002) et dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008), ainsi que des dispositions relatives au financement du développement figurant dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale)

### Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Suivi effectif et multipartite de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et d'autres décisions connexes, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale)

### Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre de contributions de toutes les parties directement concernées à l'évaluation analytique annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et d'autres décisions connexes, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale)

- |  |  |
|--|--|
| <p>b) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de celui des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels, et recours plus systématique à ces entités aux fins de suivi des conférences et de coordination avec d'autres décisions connexes</p>   | <p>b) Augmentation du nombre d'accords conclus par les États Membres dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels, aux fins de suivi des conférences et de coordination avec d'autres décisions connexes, et élargissement de la portée de ces accords</p>             |
| <p>c) Renforcement de l'engagement des gouvernements et intensification de la coopération entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement en vue d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus aux Conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement et du programme de développement pour l'après-2015 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale), compte dûment tenu des questions relatives à l'égalité des sexes</p> | <p>c) Augmentation du nombre de réunions multipartites sur le financement du développement tenues notamment par les institutions financières et commerciales internationales et régionales, ainsi que par la société civile et le secteur privé, avec la participation de spécialistes des questions relatives à l'égalité des sexes</p>   |
| <p>d) Renforcement de la contribution de l'ONU à la promotion de la coopération internationale dans le domaine fiscal, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en la matière dans les pays en développement, afin de mobiliser des ressources nationales et internationales dans le cadre intégré du programme de développement pour l'après-2015</p>   | <p>d) Augmentation du nombre de mises à jour du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, ainsi que de directives, de manuels et de matériel didactique sur le financement du développement, qui sont autant d'outils permettant de renforcer les capacités des autorités compétentes dans les pays en développement</p> |
- 

## Stratégie

7.15 Le sous-programme relève du Bureau du financement du développement. La stratégie vise à :

a) Assurer, au Secrétariat de l'ONU, la coordination générale de toutes les activités de suivi de l'application, aux niveaux national, régional et mondial, des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement de 2002 et 2008 et, à ce titre, intensifier la collaboration et les échanges avec toutes les parties concernées;

b) Promouvoir dans le cadre de l'ONU la cohérence des politiques sur les questions relatives au financement du développement, en vue de favoriser l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale);

c) Fournir des services d'appui fonctionnel aux instances intergouvernementales chargées du suivi des Conférences de Monterrey et de Doha sur le financement du développement et des dispositions relatives au financement du développement figurant dans les décisions connexes, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

d) Organiser, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, y compris des spécialistes des questions liées à l'égalité des sexes, des activités multipartites visant à permettre aux États Membres de mieux honorer les engagements pris dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, ainsi que dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale);

e) Exécuter des travaux de secrétariat à l'intention du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale;

f) Fournir des services de conseil et une assistance technique aux pays en développement ou en transition en ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales et internationales en faveur du développement durable, y compris la coopération fiscale internationale.

## Textes portant autorisation du programme

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 47/190 Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (sous-programmes 4, 5 et 6)
- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (sous-programmes 3, 4 et 5)
- 50/227 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (sous-programmes 1 et 6)
- 51/176 Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (sous-programmes 4 et 5)
- 51/240 Agenda pour le développement (tous les sous-programmes)
- 55/2 Déclaration du Millénaire (tous les sous-programmes)
- 55/279 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 57/144 Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire (tous les sous-programmes)
- 57/253 Sommet mondial pour le développement durable (tous les sous-programmes)

- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (tous les sous-programmes)
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement (sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 7)
- 58/225 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (sous-programmes 1 et 6)
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
- 59/243 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (sous-programmes 6 et 7)
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005 (tous les sous-programmes)
- 60/265 Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international (tous les sous-programmes)
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (sous-programmes 2, 4 et 5)
- 62/208 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (sous-programmes 1, 2 et 7)
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (tous les sous-programmes)
- 64/220 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (sous-programmes 1, 2 et 7)
- 64/236 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (tous les sous-programmes)
- 66/288 L'avenir que nous voulons

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 1998/7 Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (sous-programmes 4 et 5)

- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous (tous les sous-programmes)
- 2009/12 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 2009/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 (tous les sous-programmes)

*Déclarations ministérielles faites dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social*

- 2002 La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement (tous les sous-programmes)
- 2003 Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable (tous les sous-programmes)
- 2004 Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 2006 Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable
- 2007 Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables
- 2007 Examen ministériel annuel du thème intitulé : « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »
- 2008 Forum pour la coopération en matière de développement
- 2008 Examen ministériel annuel sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable »

**Sous-programme 1**  
**Appui au Conseil économique et social et coordination**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 45/264 Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 48/162 Mesures supplémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 48/209 Activités opérationnelles de développement : bureaux extérieurs du système des Nations Unies pour le développement
- 52/12 B Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes
- 57/295 Technologies de l'information et des communications au service du développement
- 58/126 Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- 60/124 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
- 60/180 La Commission de consolidation de la paix
- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 61/16 Renforcement du Conseil économique et social
- 63/311 Cohérence du système des Nations Unies
- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 64/289 Cohérence du système des Nations Unies
- 65/1 Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
- 65/10 Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- 65/285 Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
- 67/226 Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 67/290 Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
- 68/1 Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
- 68/6 Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 1996/31 Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
- 1999/51 Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods
- 2000/19 Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2001/27 Application des résolutions [50/227](#) et [52/12 B](#) de l'Assemblée générale : amélioration des méthodes de travail des commissions techniques du Conseil économique et social
- 2002/225 Création d'un fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG
- 2009/32 Pays africains qui sortent d'un conflit
- 2012/30 Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution [61/16](#)
- 2013/15 Groupe consultatif ad hoc sur Haïti
- 2013/231 Pays africains qui sortent d'un conflit

*Conclusions concertées du Conseil économique et social*

- 1995/1 Coordination du suivi par les organismes des Nations Unies et application des résultats des grandes conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 1997/1 Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissements et commerce
- 2000/2 Évaluation des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies, dans le cadre de conférences d'examen, en ce qui concerne la promotion de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et domaines connexes
- 2001/1 Le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement, s'agissant en particulier de l'accès aux connaissances et aux technologies, surtout dans le domaine de l'information et de la communication, et de leur transfert, notamment grâce à des partenariats institués avec les intéressés, y compris le secteur privé

- 2002/1 Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire (tous les sous-programmes)
- 2008/2 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2008/4 Mesures visant à améliorer la procédure de présentation des rapports quadriennaux
- 2008/5 Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales (Département des affaires économiques et sociales) du Secrétariat
- 2008/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

*Déclarations ministérielles faites dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social*

- 1998 Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le Cycle d'Uruguay, incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation
- 1999 Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : l'autonomisation et la promotion de la femme
- 2000 Développement et coopération internationale au XXI<sup>e</sup> siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances
- 2001 Rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable
- 2002 La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement
- 2003 Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable
- 2004 Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 2006 Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable

- 2007 Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement
- 2008 Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable
- 2009 Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale
- 2010 Réalisation des objectifs arrêtés et des engagements pris au niveau international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme
- 2011 Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation
- 2012 Promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- 2013 La science, la technologie et l'innovation, ainsi que les perspectives ouvertes par la culture, au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

## Sous-programme 2

### Politiques sociales et développement social

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 37/52 Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées
- S-24/2 Nouvelles initiatives de développement social
- 47/196 Institution d'une journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
- 48/96 Règles pour l'égalisation des chances des handicapés
- 50/81 Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
- 51/58 Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales
- 61/295 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- 62/213 Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain
- 65/186 Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées d'ici à 2015 et au-delà
- 66/121 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 66/122 Promouvoir l'intégration sociale en luttant contre l'exclusion
- 66/149 Journée mondiale de la trisomie 21

- 66/229 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant
- 67/139 Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées
- 67/142 Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
- 68/3 Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tient compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »
- 68/133 Rôle des coopératives dans le développement social
- 68/135 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 68/149 Droits des peuples autochtones
- 68/226 Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 1996/7 Suivi du Sommet mondial pour le développement social et rôle futur de la Commission du développement social
- 1996/31 Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
- 2000/22 Création d'une instance permanente sur les questions autochtones
- 2008/18 Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous
- 2008/19 Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social
- 2008/20 Poursuite de l'action menée par les personnes handicapées, en leur faveur et avec elles, en vue de l'égalisation de leurs chances et de la protection de leurs droits fondamentaux
- 2011/26 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2011/27 Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur, en vue de l'égalisation de leurs chances et intégration de la question des personnes handicapées dans le programme de développement
- 2012/10 Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
- 2013/28 Prise en compte systématique de la question du handicap dans les programmes de développement d'ici à 2015 et au-delà

*Conclusions concertées du Conseil économique et social*

- 1996/1 Coordination des activités menées par le système des Nations Unies pour éliminer la pauvreté
- 2006 Déclaration ministérielle sur la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable
- 2007 Déclaration ministérielle sur le renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement

**Sous-programme 3**  
**Développement durable**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 47/190 Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- S-19/2 Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21
- S-22/2 Déclaration et état des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière
- 57/253 Sommet mondial pour le développement durable
- 58/217 Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
- 59/229 Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 65/2 Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/194 La protection des récifs coralliens au service de moyens de subsistance et d'un développement durables
- 67/215 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

- 67/290 Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
- 68/210 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- 68/216 Harmonie avec la nature
- 68/238 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

*Résolution du Conseil économique et social*

- 2013/19 Conclusion des travaux de la Commission du développement durable

**Sous-programme 4**  
**Statistique**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (par. 31 et 50)
- 64/267 Journée mondiale de la statistique
- 68/261 Principes fondamentaux de la statistique officielle

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 1564 (L) Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil
- 1566 (L) Coordination des travaux dans le domaine de la statistique
- 1989/3 Classifications économiques internationales
- 1993/5 Système de comptabilité nationale de 1993
- 1995/61 Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États
- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des résultats des grandes conférences et réunions au sommet tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques

2008/241	Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques
2010/241	Documents examinés par le Conseil économique et social au titre de la cartographie
2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale
2011/251	Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-sixième session, lieu, dates et ordre du jour provisoire de sa vingt-septième session, et lieu, dates et ordre du jour provisoire de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle

**Sous-programme 5**  
**Population**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

49/128	Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement
S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
57/299	Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida
63/225	Migrations internationales et développement
65/170	Migrations internationales et développement
65/234	Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
67/219	Migrations internationales et développement

*Résolutions du Conseil économique et social*

1994/2	Programme de travail dans le domaine de la population
1995/55	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
1997/2	Migrations internationales et développement
1997/42	Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement
1999/10	Accroissement, structure et répartition de la population

*Résolutions de la Commission de la population et du développement*

- 1997/2      Présentation de rapports à la Commission de la population et du développement
- 1997/3      Programme de travail dans le domaine de la population
- 1998/1      Santé et mortalité
- 2000/1      Population, parité et développement
- 2001/1      Population, environnement et développement
- 2003/1      Population, éducation et développement
- 2004/1      Programme de travail dans le domaine de la population
- 2004/2      Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 2005/1      Population, développement et VIH/sida et leur rapport avec la pauvreté
- 2005/2      Contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sous tous ses aspects, à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire
- 2006/1      Méthodes de travail de la Commission de la population et du développement
- 2006/2      Migrations internationales et développement
- 2007/1      Changement de la structure par âge et ses conséquences sur le développement
- 2008/1      Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement
- 2009/1      Contribution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement
- 2010/1      Santé, morbidité, mortalité et développement
- 2011/1      Fécondité, santé procréative et développement
- 2012/1      Les adolescents et les jeunes
- 2013/1      L'évolution des migrations : aspects démographiques

**Sous-programme 6**

**Politiques et analyse en matière de développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- [59/209](#)      Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés

- 61/210 Intégration des économies en transition à l'économie mondiale
- 63/303 Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 64/189 Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
- 64/208 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 67/221 Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 68/200 Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
- 68/226 Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

*Résolutions et décision du Conseil économique et social*

- 1990/52 Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et de prévision des tendances économiques mondiales
- 1998/46 Mesures supplémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 2011/274 Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
- 2011/20 Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session
- 2013/20 Rapport du Comité des politiques de développement

**Sous-programme 7**

**Administration publique et gestion du développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 50/225 Administration publique et développement
- 52/87 Coopération internationale contre la corruption passive et active dans les transactions commerciales internationales
- 55/61 Un instrument juridique international efficace contre la corruption
- 58/13 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- 60/34 Administration publique et développement
- 64/218 Mise en valeur des ressources humaines
- 65/1 Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

66/209 Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques

68/198 Les technologies de l'information et des communications au service du développement

*Résolutions et décision du Conseil économique et social*

2000/231 Recommandations formulées par le Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques à sa quinzième réunion

2001/45 Restructuration et revitalisation du Groupe d'experts chargé d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies

2005/3 Administration publique et développement

2012/5 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

2013/23 Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa douzième session

*Résolution adoptée par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à sa quatrième session, tenue à Marrakech (Maroc) du 24 au 28 octobre 2011*

4/3 Déclaration de Marrakech

**Sous-programme 8**  
**Gestion durable des forêts**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social

61/193 Année internationale des forêts (2011)

67/200 Journée internationale des forêts

67/290 Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable

68/1 Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

2000/35 Rapport de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts (création du Forum des Nations Unies sur les forêts)

- 2006/49 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session
- 2007/40 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
- 2009/268 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de la session extraordinaire de la neuvième session du Forum
- 2013/240 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa dixième session et ordre du jour provisoire de sa onzième session

**Sous-programme 9**  
**Financement du développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 56/210 B Conférence internationale sur le financement du développement
- 57/250 Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat
- 57/273 Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 63/239 Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/303 Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 67/289 Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale
- 68/201 Système financier international et développement
- 68/202 Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- 68/204 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2009/30 Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement
- 2010/26 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et à la Conférence d'examen de 2008
- 2013/24 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
- 2013/44 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement